



DÉLIBÉRATION N° 38

VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal
d'Action Sociale

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2025**

OBJET : Présents à destination des seniors (14 juillet et Noël) - Choix de deux associations
bénéficiaires du don - année 2026

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	11	Votes pour	9
Nombre de Membres en exercice	11	Votes contre	/
Nombre de Membres présents	8	Abstentions	/

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Levallois, dûment convoqué en vertu de l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le 17 novembre 2025 par Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du CCAS, s'est réuni le 24 novembre 2025, dans la salle Aristide Briand située au rez-de-chaussée en l'Hôtel de Ville de Levallois, sous la présidence de Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du Conseil d'Administration du CCAS.

Administrateurs présents :

Madame Martine ROUCHON, Madame Marie COMBELLE, Madame Valérie FOURNIER,
Madame Hélène COURADES, Monsieur Baptiste NOUGUIER élus par le Conseil
Municipal.

Madame Marie-Paule BLADIER, Madame Monique FOLLIAU, Monsieur Bastien
GUIMARD, Administrateurs nommés par Madame le Maire.

Administratrice représentée :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire-Présidente, par Madame Martine ROUCHON

Administrateur absent: /

Monsieur Joël BARDEL, Administrateur nommé

Administrateur excusé:

Monsieur François LASSALLE-CLAUX, Administrateur nommé

Acte publié électroniquement
le 25 NOV. 2025

Du procès-verbal de cette séance a été extrait ce qui suit

**PRESENTS A DESTINATION DES SENIORS (14 JUILLET ET NOEL)
CHOIX DE DEUX ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES DU DON - ANNEE 2026**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

CONSIDERANT que depuis 2023, dans le cadre des cadeaux offerts à l'occasion du 14 juillet et de Noël, Madame le Maire, Présidente du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), offre la possibilité aux seniors de renoncer à leur cadeau pour permettre le financement d'un don au bénéfice d'une Association œuvrant sur le territoire communal,

CONSIDERANT que pour les deux cadeaux au titre de l'année 2026 (14 juillet et Noël), les membres du Conseil d'administration ont souhaité être associés au choix en proposant également des associations bénéficiaires de ce don,

CONSIDERANT qu'un courriel en ce sens a été transmis à chacun d'entre eux, en date du 10 octobre 2025, afin de recueillir leurs propositions,

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : De retenir, pour l'année 2026, les deux associations, bénéficiaires du don, suivantes :

- Le Souvenir Français pour le présent du 14 juillet et
- Les Restaurants du Cœur pour celui de Noël.

Faite et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme,
M^{me} Madame le Maire - Présidente,

Martine ROUCHON

Acte publié électroniquement
le 25 NOV. 2025

Accusé de réception en préfecture
092-269200424-20251124-20251138-DE
Date de télétransmission : 25/11/2025
Date de réception préfecture : 25/11/2025